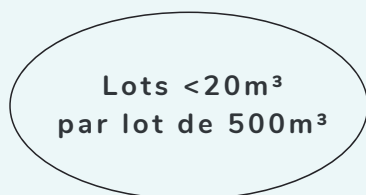


FICHE 5 LES OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT DE TERRES EXCAVÉES EN IA

CIRCULAIRE D'INFORMATION N°4

Quels sont les flux de terres dans une IA ?

SANS TRAÇABILITÉ



RQT obligatoire car
pas de traçabilité

AVEC TRAÇABILITÉ

TERRES 1B

- peuvent être regroupées
- ne doivent pas faire l'objet d'une analyse

TERRES 2B

Si 2 codes
identiques

- peuvent être regroupées
- peuvent faire l'objet d'une analyse

Code 24 + Code 24 = RQT POSSIBLE

Code 23 + Code 25 = RQT IMPOSSIBLE



Le code le plus défavorable
prend toujours le dessus

EXCEPTIONS



Deux **CODE 10** ne peuvent pas être regroupés ensemble ou avec un autre code.



Seules des terres de <20m³ sans traçabilité issues de travaux de voiries peuvent être regroupées avec un **CODE 25** provenant d'une voirie.

LES OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT DE TERRES EXCAVÉES EN IA CIRCULAIRE D'INFORMATION N°4

Code 11	+	Code 11	✓	= Code 11	RQT IMPOSSIBLE
Code 11	+	Code 13	✓	= Code 13	RQT IMPOSSIBLE
Code 23	+	Code 23	✓	= Code 23	RQT POSSIBLE
Code 24	+	Code 25	✓	= Code 25	RQT IMPOSSIBLE
Code 11	+	Code 23	✗		INTERDIT
< 20m ³	+	Code 13 ou 23	✗		INTERDIT

CIRCULAIRE D'INFORMATION N°4 V3_

relative aux installations de regroupement
pouvant accueillir, conformément à leur
autorisation, des terres reprises sous le
code déchet 170504.

